

Le jeudi 10 novembre a eu lieu la deuxième réunion de négociation d'un accord sur la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT).

Définition de la QVCT pour la CGT FM :

« Un sentiment de bien-être au travail perçu collectivement et individuellement, qui englobe l'ambiance, la culture de l'entreprise ».

L'intérêt du travail, les conditions de travail, le sentiment d'implication, le degré d'autonomie et de responsabilisation, l'égalité, un droit à l'erreur accordé à chacun, une reconnaissance et une revalorisation du travail effectué.

C'est aussi « les conditions dans lesquelles les salariés exercent leur travail, et leur capacité à s'exprimer et à agir sur le contenu de celui-ci ».

La QVCT doit être centrée sur le travail et le travailleur, dans une juste articulation entre la responsabilité individuelle et les responsabilités collectives. La QVCT doit tout d'abord agir en amont sur les organisations et les process, identifier et réduire les risques, outiller et former les salariés, détecter et réparer les anomalies, et prendre en charge les salariés fragilisés.

Sur la base de cette définition, la CGT a présenté de réelles revendications parmi lesquelles :

► **Organisation de travail :**

- Arrêt des semaines de 6 jours,
- Limiter les amplitudes journalières (8H00 max)
- Paiement intégral du temps de pause
- Respect du temps de pause, ne pas comptabiliser le temps de déplacement et d'habillage,
- Limiter la planification des lundis (logistique) et samedis, si annulation hors délais de prévenance, alors maintien des primes et comptabilisation de ces jours comme travaillés.
- Avoir des week-ends de 2 jours pleins et non 48H00,

...

► **Equilibre vie pro et vie perso :**

- Revoir les salaires pour pouvoir vivre dignement de son travail,
- Mise en place d'un accord et non d'une charte concernant le droit à la déconnexion,
- Pour les parents ayant une garde alternée, pas de planification le samedi (ou lundi) pour les semaines avec les enfants,
- Supprimer la limitation du nombre de caractère impératif
- ...

► **Charge de travail :**

- Limiter la polyvalence qui augmente la charge mentale et physique de travail,
- Donner du sens au travail par un meilleur partage de la valeur ajoutée
- Droit à l'erreur pour le travailleur : que les erreurs ne fassent pas l'objet de sanctions mais plutôt d'échanges,
- ...

► Condition de travail :

- Donner la possibilité à chaque salarié exposé au froid de pouvoir aller s'hydrater hors du temps de pause,
- Mise en place de réunions de libre-échange (une fois par trimestre) animées par le chef de service,
- Revoir l'ergonomie de tous les postes de production et administratifs et prendre en compte les spécificités physiques (Ex : gaucher, ...)
- Redonner aux RP les prérogatives qu'ils avaient au CHSCT afin, entre autres, que les représentants des salariés soient consultés avant toute modification d'organisation de travail,

Lors de cette réunion, la direction a rejeté toutes nos revendications et fait les propositions suivantes :

- Donner la possibilité aux salariés du siège social de se faire livrer leurs colis personnels à l'accueil,
- Remise en place des réunions libre échange
- Mise en place d'une plateforme de bien-être en ligne, disponible hors temps de travail, par le biais de la mutuelle (financés par nos cotisations)
- Mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques personnels (à la charge du salarié)
- Cellule d'écoute, composée du service santé au travail et service RH
- PC à disposition des salariés sur les sites pour consulter SmartRH, en dehors du temps de travail,
- ...

Ces propositions reflètent un mépris total de la direction envers nous, salariés de l'entreprise.

Elle n'a que faire des propositions qui peuvent réellement améliorer les conditions de travail et la qualité de vie au travail. D'ailleurs, aucune de vos demandes n'a été prise en compte pour aboutir à un accord ambitieux.

La direction se satisfait-elle de la situation actuelle ???

- augmentation de l'absentéisme
- augmentation des AT
- services en sous-effectifs qui dégradent fortement les conditions de travail et, de ce fait, la santé des salariés.
- augmentation des démissions et difficultés pour recruter.
- souffrance au travail



Tout ceci représente un coût important pour l'entreprise que seul un accord ambitieux peut réduire. Les gains réalisés permettraient de financer les revendications des travailleurs, créateurs des richesses de l'entreprise.

La négo reprendra le jeudi 24 novembre et la CGT y portera des contre-propositions.



Syndiquez-vous :
cgtfleurymichon.reference-syndicale.fr

